

ÉLEVAGE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Renforcer le rôle des acteurs et des professionnels de l'élevage : Une nécessité pour dynamiser le commerce régional

Quelques problèmes concrets illustrant les faibles capacités des acteurs

Les tracasseries administratives persistent

Avec la réduction, voire le démantèlement, des postes de contrôle le long des axes d'échange et la suppression des taxes de douane sur le bétail destiné à l'exportation à l'intérieur de l'UEMOA, les professionnels reconnaissent que des avancées significatives ont été accomplies dans le domaine de la libre circulation des personnes et des biens. Des actions sont en cours pour accélérer ce processus dans le cadre de l'espace CEDEAO (ECOWAP).

Cependant, plusieurs acteurs soulignent la persistance des « tracasseries » donnant lieu à une taxation illégale sur les routes internationales. Les commerçants de bétail continuent de payer des taxes illicites, qu'ils qualifient de « PDG » (Police – Douane – Gendarmerie), comprises entre 2 000 et 5 000 FCFA par animal, selon qu'il s'agit d'un poste de police, de douane ou de gendarmerie. Il n'est pas rare qu'on leur demande de payer des frais d'escorte ou de convoi sur certains axes, dont les montants varient de 100 000 FCFA à 450 000 FCFA par convoi selon les axes. Pourtant, en cas de convoi comme en cas d'escorte, aucun agent de sécurité n'accompagne en réalité les commerçants. La fluidité du commerce en souffre et, pour le consommateur final, le prix des denrées d'origine animale est plus élevé qu'il ne devrait être.

L'efficacité des ministères en charge de l'élevage pâtit de l'étroitesse de leur champ de disciplines

Le personnel des ministères responsables de l'élevage se compose essentiellement de vétérinaires et de zoo-techniciens. Or, l'élevage implique l'exercice de connaissances techniques et socio-

Encadré 1 – Les faibles capacités des acteurs constituent une entrave au dynamisme du secteur de l'élevage

Les difficultés liées à la fluidité du commerce régional et à la transhumance transfrontalière posent la question des capacités réelles des acteurs à faire valoir leurs droits en application de la réglementation communautaire. Deux exemples suffisent pour s'en convaincre :

1. L'application de taxes illégales constitue une entrave importante à la commercialisation du bétail sur pied en Afrique de l'Ouest. Ainsi, à la frontière Mali-Sénégal ou à la frontière Mali-Côte-d'Ivoire par exemple, une taxe supplémentaire estimée à 75 000 FCFA est perçue lorsque l'agent de douane monte dans les camions pour compter lui-même les animaux.
2. En 1998, la CEDEAO a institué un certificat international de transhumance (CIT) (Décision A/DEC.5/10/98). Mais, en pratique, les éleveurs qui font la transhumance continuent de rencontrer des difficultés considérables à la frontière.

Cette situation entraîne une stagnation du commerce intra-régional des produits animaux ainsi qu'une augmentation des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales dans les zones d'accueil des pays côtiers.



économiques. Les ministères ou les départements concernés devraient donc maîtriser d'autres disciplines, telles que la sociologie ou l'économie. Cela leur permettrait de mieux connaître les acteurs de l'élevage et de mieux saisir les enjeux auxquels sont confrontés, qu'il s'agisse de leurs organisations socio-productives et de leur fonctionnement, une condition essentielle pour favoriser une transformation réelle de ce secteur productif au bénéfice des économies de la région. L'organisation des acteurs de l'élevage est un facteur-clé pour assurer la transformation de ce secteur et permettre une productivité accrue des systèmes, une meilleure rentabilité économique et une gestion écologique plus responsable.

En quoi les acteurs peuvent-ils contribuer à la dynamisation des filières animales au Sahel et en Afrique de l'Ouest ?

2



Filtrage du lait avant la séance de pasteurisation

L'exemple de la production laitière

En Afrique de l'Ouest, la production laitière est de l'ordre de 13,2 kg par personne, soit un taux d'autosuffisance de 61 % (www.ssdairy.org). Pour combler le déficit, les États importent du lait en poudre et divers produits laitiers. Le Sénégal importe ainsi pour plus de 35 milliards FCFA par an de produits laitiers, le Mali et le Niger pour environ 12 milliards, et le Burkina Faso pour environ de 6 à 7 milliards. Mais il n'existe pas de véritable concertation au niveau sous-régional ou entre les États. En revanche, les agro-éleveurs qui se spécialisent dans la production du lait s'organisent. C'est un domaine qui exige beaucoup d'investissements en ressources génétiques performantes – les animaux qui ont un grand potentiel de production laitière, mais qui coûtent cher – et en infrastructures.

Au Burkina Faso, tout comme au Mali, il existe des organisations professionnelles dans le domaine du lait, et elles sont assez dynamiques. Au Mali, ce sont les acteurs qui organisent la collecte et placent le lait dans les usines de transformation à Bamako. On retrouve la même dynamique au Burkina Faso. À titre d'exemple, un acteur local a réussi

à structurer les organisations d'éleveurs autour de sa laiterie (Kossam Badhio). Cette laiterie d'une capacité de 1000 litres par jour s'approvisionne en lait caillé et en lait pasteurisé dans plusieurs provinces du Burkina Faso.

De même, dans les zones péri-urbaines, les acteurs actifs dans l'introduction de races exotiques brésiliennes s'organisent progressivement et mettent en place des modes d'organisation tels que les clubs d'insémination (Burkina Faso) afin de réduire les coûts d'achat des semences animales.

Une organisation plus forte permet également d'avoir un meilleur accès à d'autres services liés à la production ou la transformation du lait. Au Burkina Faso, par exemple, grâce aux services rendus par l'APLL (Association des promoteurs de lait local) à ses membres, le traitement du lait a fait des progrès considérables et le taux de lait de mauvaise qualité sanitaire (non-conformité) est passé de 37,50 % en 2004 à 6,30 % en 2006. On trouve d'autres exemples similaires dans la région, notamment au Mali, au Niger et au Sénégal.

Le combat contre les importations extra-africaines de poulets congelés

Les organisations de la société civile – ONGs et professionnels des filières de productions animales en particulier – jouent un rôle à la fois technique, politique et syndical. Même si le succès n'est pas toujours au rendez-vous, elles parviennent à protéger certains producteurs locaux, par exemple dans le domaine de l'aviiculture (élevage des poules) moderne et traditionnelle. C'est notamment le cas au Sénégal et au Cameroun où, face à l'invasion des découpes de poulets, les différents acteurs ont conjugué leurs efforts pour faire fléchir les gouvernements. Leur action semble d'autant plus légitime que la situation est, à bien des égards, souvent incompréhensible. Au Cameroun par exemple, les professionnels ont fait le constat suivant : « Quand on importe une tonne, c'est à dire 1000 kg, de poulets congelés, on tue un élevage local de 500 poulets et on tue la possibilité de produire

« Améliorer l'organisation et la professionnalisation acteurs, et la concertation entre eux au niveau régional permettrait d'améliorer les performances laitières dans la région ».



1,5 tonnes de maïs et de soja : soit la perte de trois emplois ruraux (1,5 emploi pour l'élevage et 1,5 emploi pour la production du maïs, 0,25 pour la fabrication des paniers) et deux emplois urbains (0,5 pour le plumage et 1,5 pour la commercialisation) ».

Effets sur la balance commerciale et la création d'emplois

Au Sénégal, la lutte des acteurs a permis de promouvoir la production nationale, qui avait été mise à rude épreuve. Cela s'est traduit par le retour au travail de plus de 10 000 personnes et le rétablissement des sommes importantes générées par la production de poulets de chair à l'échelle nationale. La contribution de ce segment productif est environ de 28 milliards par an : 10 milliards pour les poulets de chair et 18,7 milliards pour les œufs de consommation.

Réduction de la dépendance vis-à-vis des viandes extra-africaines

Dans certains pays comme le Mali et le Burkina Faso, les paysans ont réussi à développer avec un grand succès l'aviculture traditionnelle, qui alimente les marchés nationaux, tout en dégagant des marges de production pour l'exportation. Cela les protège contre les importations massives des découpes de poulets. Bien que les statistiques ne soient pas suffisamment bien agrégées, on estime que les Burkinabè consomment environ 29 millions de poulets par an, ce qui représente environ 39 milliards de FCFA injectés dans l'économie paysanne, sans compter les nombreux acteurs qui gravitent autour de cette activité. Outre ces consommations nationales, les ventes d'œufs de pintades sont évaluées à 2,7 milliards par an et les exportations de volailles vers la Côte d'Ivoire, le Togo, le Ghana et le Gabon, à environ 3 à 6 milliards par an, ce qui n'est pas négligeable. Le Mali exporte également des volailles traditionnelles vers la Côte d'Ivoire, marché qu'il partage avec le Burkina Faso. Sur la base de ces acquis, les acteurs ont renforcé leur organisation, et les pouvoirs publics burkinabè accordent une grande attention à la filière traditionnelle dans les politiques de développement et de réduction de la pauvreté.

Quelles mesures adopter pour renforcer les capacités des acteurs ?

3

Au niveau des États

1. Inscrire la question du renforcement des capacités et de l'organisation des professionnels agricoles, et du secteur élevage en particulier, dans les documents de politiques visant à lutter contre la pauvreté.
2. Promouvoir un environnement juridique et financier incitant les acteurs à s'organiser et à se professionnaliser, et promouvoir l'initiative privée dans le secteur de l'élevage.
3. Promouvoir l'investissement public et privé dans le renforcement des capacités organisationnelles et la professionnalisation des acteurs privés du secteur de l'élevage.
4. Soutenir la structuration et le renforcement organisationnels des professionnels afin qu'ils puissent former des collègues débouchant, au niveau national, sur des structures représentatives de toutes les catégories socio-professionnelles dans le secteur de l'élevage.

Au plan régional

1. Rendre opérationnel le Programme de développement des systèmes d'information sur les marchés et le renforcement des capacités des réseaux marchands (CEDEAO/IFDC) dans l'ensemble des États de la CEDEAO.
2. Mettre en place un observatoire régional sur la commercialisation et les échanges des produits animaux dans le cadre de la CEDEAO.
3. Mettre en place un observatoire de la transhumance transfrontalière dans l'espace CEDEAO, à titre d'outil d'information et de renforcement des capacités des professionnels (producteurs et commerçants).
4. Accorder une attention particulière aux professionnels du secteur de l'élevage dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de professionnalisation des OP sous l'égide du ROPPA.





Photos : Jean S. Zoundi, Banque mondiale,
Curt Carnemark ; UNESCO, Dominique Roger

Janvier 2007 – Graphiste : Marie Moncet

**Pour plus de détails, consulter le document complet :
« L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis
dans la perspective d'un renforcement du marché régional »
disponible sur le site du CSAO : www.oecd.org/sah**



CSAO/OCDE

2 rue André Pascal – 75775 Paris Cedex 16 – France
Tél. : +33 (0)1 45 24 19 82 – Fax : +33 (0)1 45 24 90 31
Site web : www.oecd.org/sah
Contact : SibiriJean.ZOUNDI@oecd.org